

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturau Regionau de Miuvachas en Lemosin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 31/03/2021

DÉLIBÉRATION N° C.2021-15 PROJET VIGILANCE GRANDS PREDATEURS

Date de la convocation
23/03/2021

Nombre de délégués
En exercice : 182

Présents : 70

Votants : 94 (dont 24 pouvoirs)

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Le 31/03/2021 à 13h30, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni au centre sportif de Bugeat (19), sous la présidence de M. Philippe BRUGERE

L'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire comporte diverses dispositions visant à faciliter le fonctionnement des assemblées locales applicables pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire déclaré à compter du 17 octobre 2020 et prorogé jusqu'au 1 juin 2021 inclus.

Il est notamment précisé pour la règle du quorum : « les organes délibérants ... ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent ». « Dans tous les cas, un membre peut être porteur de deux pouvoirs. »

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève		DELCOUDERC-JUILLARD N.	x		
BEZIAT Françoise	x				
CAVIITE Pascal					
CORREIA Eric					
DARBON Alain					
DELCOUDERC-JUILLARD N.	x				
DINUCCI José					
ORVAIN Jérôme		DELCOUDERC-JUILLARD N.	x		
PATIER Christophe		BEZIAT Françoise	x		
VICTOR Cyril					
TOTAL / 10 (45% des voix)	2	3		5	177

Collège Départemental

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
19 ARFEUILLERE Christophe					
COULAUD Danièle					
FRONTY Gilbert			x		
PADILLA RATELADE M.					
PETIT Christophe			x		
RELIAT Michèle			x		
SIMANDOUX Nelly					
STOHR Jean					
23 DEFEMME Catherine	x				
GAILLARD Thierry					
JOUANNETAUD Marinette	x				
PALLIER Nicole		JOUANNETAUD Marinette	x		
SAUTY Jérémie					
SIMONET Valérie		DEFEMME Catherine	x		
87 LARDY Brigitte	x				
MEZILLE Nathalie					
TOTAL / 16 (25 % des voix)	3	2		5	98,33

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC BRUGERE Philippe	x				
BUJON Marc		BREHIN Geneviève	x		
CORNELISSEN Tony					
FONFREDE Alain					
MONTIGNY Pascal					
VMM BONNET-TENEZE V.	x				
BOUCHOT Estelle	x				
BOURROUX François		BONNET-TENEZE V.	x		
LELIEVRE Carla	x				
SAVIGNAC Sylvie	x				

VEM	CHAUMEIL Romain					
	COURTEIX Nadine					
	FRAYSSE Marie					
CGS	HOEZELLE Pierre	x				
	LEGER Jean-Luc	x				
	LETELLIER Thierry					
	NICOUX Renée	x				
	SIMONS Benjamin					
CSO	ESCOUBEYROU Luc	x				
	GARGUEL Karine					
	GAUTIER Laurent					
	POITOU-LE BIHAN D.					
	RABETEAU Raymond					
MCeA	GUYONNET Gérard		ROULLAND René	X		
	MICHON Marie-Hélène		ROULLAND René	X		
	ROULLAND René	x				
PV	ANOMAN Mathieu					
	COUPET Georges					
	DELEFOSSE Laurent	x				
	GASCHET Gérald			x		
	JIMENEZ Juliana	X				
BC	FORESTIER Joël	x				
	TOTAL / 32	13	4		17	51

Communes Corrèze

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
BARBAZANGE Marie			x		
BEAUMONT Didier	x				
BELIN Aurélia		VINATIER Catherine	x		
BEYNEL Liliane					
BILLOT Marie-Josée	X				
BOUDIN Clément	x				
BOISSONNEAU Marie-Lise					
BRETELLE Paul	x				
BROUTIN Frédérique					
CHARLE Pierre	x				
CHARTIER Pierre					
CHASSON Thomas					
CHEVALIER Pierre	x				
CHEZE Monique					
CORNELISSEN Josée	x				
COULON Martial		LOUCHART Arnaud	x		
COURTEIX Michel					
DEVEDEUX Jean-Paul					
DOULCET Jacqueline	x				
FLAMENT Mélanie					
FONTAINE Guillaume					
GAGE Pascal		BILLOT Marie-Josée	x		
HERRAULT Chantal					
HORNEBECK Catherine	x				
HOUGAS Bruno			x		
HUNDZINGER André	x				
ISLJAM Servetka					
JAMILLOUX VERDIER S.		HUNDZINGER André	x		
JOLY Daniel		DOULCET Jacqueline	x		
JOURNOUD Vladimir					
LACHAUD Michel					
LALY Denise					
LANCON Christian					
LAUZANNE Claudie	x				
LECLERCQ Nicolas					
LEFAI Benjamin					
LEFEVRE Corinne	x				
LEOCADIO-BANETTE Martine	x				
LOGE Jean-François		MAGRIT Gilles			
LOUCHART Arnaud	x				
MANDON Henri					
MARLEIX Andréa					

MARTINIE Gérard	x				
MAZALEYRAT Emilie					
MIGNAUT Thomas					
MOCAER Laurence		PENEL Eric	x		
MORATILLÉ Gérard	x				
NOUAILLE Josette	x				
PENEL Eric	x				
PEREON Julien	x				
PETIT Pascal					
PIGEROL Valérie					
PORTE Guillaume					
POUYAUD Bernard	x				
POUZADOUX Denis					
ROUSSEL Jean-Pierre					
ROUX Marie-Hélène					
SAGAN Françoise					
SAUGERAS Michel	x				
SENOUSSAOUI Bernard	x				
URBAIN Jean-Yves					
VEYRET Jérémy		CABARET Pauline	x		
VIGROUX-SARDENNE J.					
VINATIER Catherine	x				
VIROLLE Sabine		POUYAUD Bernard	x		
TOTAL / 65	23	9		32	32

Communes Creuse

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
ALLEGRE Sylviane		MAGRIT Gilles	x		
ARNAUD Carole	x				
ARNAUD Christian		ARNAUD Carole	x		
ASO Eric					
BERGERON Guillaume	x		x		
BERTRAND Michel					
BOYER Laurence					
BREBION Célia	x				
BREHIN Geneviève	x				
BROUSSOULOUX Maryse					
CABARET Pauline	x				
CAGNON Olivier	x				
CHAPAL Arnaud	x				
CHERADAME Lou-Andréa			x		
CLIDIÈRE Eliane					
DUGAY Jean-Pierre	x				
DUMEYNIÉ Jean-Claude			x		
DUPONT Nicolas					
DUPRADEAUX Cyrille	x				
FAURE Jacques	x				
GERVAIS Nicolas	x				
GRANIER Michelle	x				
LAPOSTOLLE Gaëlle					
LE MIGNOT Guy					
LE ROUSSEAU Jean					
LOURADOUR Pierrick					
MAGRIT Gilles	x				
MOREAU Jean-Claude					
MOULIN Catherine	x				
MOUNAUD Patrick		SALVIAT Gérard	x		
PARDANAUD Christian	x				
PATAUD Annick					
PATAUD Patrice		DUGAY Jean-Pierre	x		
PEYLET Jessica					
REUGE Bernard	x				
ROMAN Alexandru					
SALVIAT Gérard	x				
SOULMAGNON Philippe			x		
TERNAT Didier	x				
TIXIER Jean-Michel					
VERGNE Pierre			x		

WEIMANN Véronique	x				
ZUCCA Alain	x				
TOTAL / 43	20	4		24	24

Communes Haute-Vienne

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
BLANQUET Géraldine					
BODIN Pascal			x		
BOSDEVIGIE Jean-Pierre	x				
CAILLAMAUD Jean-Paul					
CYRILLE Aurore		DELEFOSSE Laurent	x		
DUMONT SAINT PRIEST F.					
FOHR Mariette					
GARDELLE Marie-Christine	x				
HENRIO Rémi	x				
JEGOU Isabelle	x				
LAHAYE Françoise		HENRIO Rémi	x		
LE GRAND Yannick	x				
MARTIN Sébastien	x				
MATINAUD Gilles	x				
SUDRON Frédéric	x				
VERGER Roland	x				
TOTAL / 15	9	2		11	11
Communes et EPCI=30 % des voix	65	19		84	118

Participaient également à la réunion :

CESER : Madame Pascale ROME

Personnels du Syndicat mixte : Juliette GIOUX, Stéphanie CHEZE, Cécile GEAY, Véronique GIESSLER, Olivier HUET, Marie MAZURIER, Guillaume RODIER

LE RAPPORTEUR EXPOSE

Charte de Parc 2018-2033 :

Axe 1 – Millevalches, territoire à haute valeur patrimoniale-Gérer l'espace en préservant les richesses patrimoniales

Orientation 1 : Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces

Mesure 3 : Mener des travaux de recherche et d'expérimentation sur la dynamique des espèces et des écosystèmes.

Axe 2 – Millevalches, territoire en transition ; Valoriser les ressources en accompagnant les mutations de la société et de son environnement

Contrat de Parc 2018 – 2021 : Ligne à créer – validation en cours par la Région

Le rapporteur expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevalches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine) ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevalches en limousin ;

Vu la délibération n°2017.2607.SP en date du 18 décembre 2017 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant les Contrats de Parcs naturels régionaux 2018-2020 ;

Vu la délibération n°C.180119.06 en date du 19 janvier 2018 du Comité syndical approuvant le Contrat de Parc 2018-2020 ;

Vu la délibération n°C.2020-33 du Comité syndical du 22 septembre 2020 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président ;

Vu la délibération du bureau syndical n°2020-43 validant la mise en place d'un dispositif de surveillance de la faune sauvage

Contexte

La Mesure 3 de la Charte a pour objectif de suivre et anticiper l'évolution des populations animales.

Depuis l'hiver 2017-2018, des cas de prédation par des grands canidés sont signalés sur la Montagne Limousine (brebis, veaux, chevreuils...) et peuvent être rapprochés de signalements sporadiques de loups, émanant d'habitants du PNR. Interpellée par des éleveurs en début d'année 2018, **la Région Nouvelle-Aquitaine s'est saisie de la question du retour potentiel du loup et a décidé de conduire une étude sur le plateau de Millevaches**, épice centre régional des signalements de cas de prédation sur troupeaux domestiques.

Ainsi, la Région a confié **une prestation à l'association Houmbaba** qui devait :

- mettre en œuvre un protocole de primo-détection du loup ;
- constituer un réseau local d'entente, dont le but était de maintenir le dialogue entre les différents groupes de personnes concernés au premier chef par l'hypothétique retour de cet animal (éleveurs, habitants, élus...). Le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de Millevaches en Limousin (SMAG PNRML) avait été sollicité pour intégrer ce réseau.

A l'issue de cette prestation :

- aucune preuve formelle de présence de loups n'a été rapportée. Précision : les experts de l'association Houmbaba ont bien relevé des indices de présence (traces, témoignages...) mais aucun de ces indices n'a été validé par l'OFB.
- le réseau d'entente n'a pas été formalisé, notamment parce que le diagnostic relatif à la présence de loups n'était pas partagé.

Indépendamment de cette initiative de la Région, l'OFB a continué d'appliquer sa surveillance : expertises sur lieux de prédation, expertises de photos, analyses de crottes. Ce travail a confirmé qu'il n'existe aucune preuve de la présence régulière de loups dans le PNR.

Ainsi, dans les cellules départementales de veille, l'Office Français de la Biodiversité (OFB), rend compte des éléments suivants :

- Aucune meute de loup installée sur le Massif Central
- Un loup installé dans le Cantal avec la particularité d'une spécialisation de prédation sur les troupeaux d'élevage
- Des données validées de passages de loup dans quelques départements voisins du Limousin (Vienne, Charente)
- Des données « non-écartées » de loup en Creuse (2 données en 2018),
- Une donnée de Loup en Corrèze (frontière avec le Cantal) en 2017.

Toutefois, 3 canidés ont été observés à 4 reprises en Corrèze depuis 1 an, entre Bugeat, Bonnefond et le lac de Viam (le dernier témoignage date du 25 décembre 2020 et une photo difficilement analysable a été prise fin août 2020).

L'enjeu actuel est double :

- maintenir une veille territoriale afin de :
 - ✓ détecter dans les plus brefs délais l'arrivée éventuelle de loups,
 - ✓ statuer sur des observations « à vérifier », comme les 3 canidés évoqués précédemment.
- animer le réseau d'entente que la Région préconisait. La transparence (vis-à-vis des données et des intentions), la concertation (respect du point de vue de chacun) et le dialogue sont les fondations d'un tel réseau. Ils doivent permettre de concilier la Loi de protection des espèces (le Loup est une espèce protégée) et la mise au point anticipée de dispositifs de protection adaptés pour les troupeaux.

Par sa mission de protection du patrimoine naturel, par ses méthodes de concertation territoriale et par le lien statutaire qui le lie au Conseil Régional, le SMAG est très bien placé pour prendre ces deux enjeux sous sa responsabilité.

Présentation du projet :

Le SMAG PNR ML prend la maîtrise d'ouvrage d'une mission grand prédateurs sur son territoire de compétence avec pour objectifs opérationnels une phase 1, active dès 2021, et pour perspectives une phase 2 :

Phase 1 :

→ **Créer un réseau d'entente.** Il s'agit de constituer et de coordonner une démarche partenariale visant à créer un projet de territoire transposable à d'autres secteurs géographiques. Il s'agit de :

- Construire une gouvernance fonctionnelle avec l'établissement de commissions thématiques (élevage, sylviculture, biodiversité, dispositif de protection, suivi, expérimentations...), d'un Comité technique et d'un COPIL.

- Définir un COPIL transversal avec à minima l'Etat (DREAL, DDT, OFB), la Région, les acteurs agricoles (Chambres, CIVAM (association pastorale incluse), Syndicats agricoles), les représentants propriétaires forestiers (CRPF, ONF), acteurs naturalistes, experts (sociologue, conseil scientifique du Plan National d'action Loup, ...)

L'objectif est de permettre la création d'un contexte favorable à une logique d'intervention, d'expertise, d'accompagnement, d'expérimentations, (...) tout en conservant le principe de partage et de collaboration avec le réseau officiel Loup / Lynx de l'OFB et d'un cadrage associé au Plan National d'action sur le Loup.

□ **Poursuivre la primo détection des grands prédateurs** en adéquation avec les fronts de colonisation des espèces et des incursions sur de nombreux territoires: Il s'agit de :

- Créer une interface web et son application Smartphone permettant à tout un chacun de remonter des signalements de terrain ou suspicion. En 2019, en Limousin, 130 données environ ont été collectées via le réseau Loup/Lynx de l'OFB. L'objectif de ce nouvel outil est d'améliorer et faciliter une collecte de données plus simple, plus ouverte avec une gamme d'indices plus élargie (prédation, trace, fèces, ouï dire, photographie, ...).

L'administration de l'outil, la bancarisation, la cartographie des données, est réalisée en régie du SMAG PNRML qui se charge par ailleurs de relayer les informations et de contacter les services de l'OFB pour l'alimentation du réseau Loup/Lynx et permettre l'authentification (expertise) d'indices 'intéressants'. **L'outil envisagé est pleinement articulé avec le réseau Loup/lynx.** Notons enfin, que le réseau Loup/Lynx s'appuie des « observateurs » formés par l'OFB. Un agent du Parc est déjà Observateur – deux autres auraient dû être formés en novembre 2020 mais la session a été repoussée à 2021 en raison de la situation sanitaire.

- Réaliser des pistages ciblés au regard de l'alimentation du faisceau d'indices de présence des espèces par secteur géographique.

- Réaliser du piégeage photographique via un réseau de 40 pièges selon des méthodologies à valider en concertation avec l'OFB :

□ 20 pièges fixes (plusieurs mois de pose) sur des corridors potentiels de secteurs ciblés (en l'occurrence actuellement sur le secteur Bugeat/Bonnefond/Viam)

□ 20 pièges mobiles sur des zones de prédation de manière complémentaire aux investigations de l'OFB.

Une collaboration avec les chasseurs en particulier est à construire. Un tel dispositif nécessite un temps de travail conséquent qui correspond à définir et valider des méthodologies, à solliciter les autorisations de pose de pièges auprès des propriétaires, à la pose, la relève, la bancarisation des données et leurs expertises.

L'expression de primo-détection employée ici vise à détecter la présence de prédateurs (loup, lynx, chien errant, ...) de manière ponctuelle ou permanente. **Si une présence permanente se confirme**, la sémantique évolue également. La primo-détection deviendrait alors du suivi et de l'analyse d'implantation d'individus résidents. Ceci ferait appel nécessairement à l'évolution et l'adaptation des méthodes de travail et des expérimentations à mener – tout en conservant les objectifs de conservation d'espèces à

statuts de protection en améliorant l'acceptabilité et l'accompagnement technique et financier prévu dans de telles circonstances par les Plans Nationaux d'Actions sur le Loup et le Lynx.

La phase 1 de la mission Prédateurs menée par le SMAG PNR ML nécessite la création d'un mi-temps de travail dès la fin du premier semestre 2021.

Les recettes prévues par la Région Nouvelle Aquitaine intègre le contrat de Parc, programmation 2021, sans modification de l'enveloppe globale prévue en versement Région.

Les dépenses de la phase 1 en 2021 sont budgétées et financées de la manière suivante :

ITEMS	Phase 1 (2ème semestre 2021)				
	Dépense	Recettes Région Nouvelle Aquitaine		Autofinancement	
		Taux	€	Taux	€
Poste mi-temps 6 mois (salaire chargé brut)	9 500 €	70%	6 650 €	30%	2 850 €
Pièges photographique (40 unités avec antivol - cartes mémoire - batteries)	16 000 €	70%	11 200 €	30%	4 800 €
Outil web (prestation)	6 000 €	80%	4 800 €	20%	1 200 €
Hébergement web	400 €	0%	- €	100%	400 €
TOTAL	31 900 €	71%	22 650 €	29%	9 250 €

Phase 2 :

Les éléments à suivre sont de l'ordre de perspectives déclinables dès 2022 par le SMAG PNR ML, dont le cadrage et les précisions émaneront de la gouvernance sus-présentée et étudiées budgétairement en concertation avec la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du futur contrat de Parc 2022-2024.

La coordination du SMAG PNR ML doit permettre l'installation d'un contexte favorable aux expérimentations dont les enjeux restent articulés autour de la conservation des espèces et l'accompagnement du territoire et ses usagers. Les pistes jusqu'alors évoquées sont les suivantes :

- Participer et nourrir un programme de recherches du CNRS de Montpellier basé sur l'intelligence artificielle pour automatiser la reconnaissance d'espèces sur les images de pièges photographiques en s'appuyant sur des algorithmes « d'apprentissage profond » (Deep Learning). Outre la perspective de gain de temps d'analyse et donc l'augmentation exponentielle de données, un travail spécifique de différenciation entre canidés objets de nombreux débats sur la base de photographies prises localement.

- Développer les échantillonnages génétiques : au-delà des prélèvements standardisés sur des proies, des fèces, des urines (...), des tests pourraient être éprouvés sur des flaques d'eau, éventuellement des cours d'eau. Des tests pourraient être menés in situ en utilisant un chien par exemple (traversée de flaque + prélèvement) avant d'éventuels déploiement en secteurs cibles.

- Mener un programme de dressage de chien spécialisé dans le pistage olfactif du loup. L'accompagnement du dressage par un éthologue viserait à définir les points clés du cursus d'apprentissage du chien, les limites éventuelles à l'expérimentation. Cette expérimentation nécessite de disposer de matières olfactives (partenariat OFB) et de permettre des tests in situ de pistage sur des territoires où la répartition de loup est connue (partenariat avec des PNR ou PNN).

- Expérimenter auprès d'éleveurs volontaires des méthodologies d'élevage de chiens en contexte de prédation. L'objectif serait ici, de s'appuyer sur des retours d'expériences d'autres territoires en les adaptant au contexte local dont l'analyse a été faite courant 2020 (« Etude de vulnérabilité des élevages du Limousin au risque de prédation par le loup » - par l'institut d'élevage IDELE). Des partenariats (ou prestations) seront à étudier entre des éleveurs; la CIVAM (Association pastorale de la Montagne Limousine, Association Corrèzienne d'Utilisateurs de chiens de troupeau, ...)

- Déployer des chiens de troupeaux auprès d'éleveurs volontaires avec pour objectifs :

- de familiariser la population locale à un tel dispositif et son intégration (acceptation et compréhension).
- de familiariser les éleveurs avec « un outil » de travail qui ne peut être déployé rapidement sans connaissance préalable (actuellement les chiens de troupeaux occasionnent plus de mal que de bien)
- expertiser et analyser par tests comportementaux des chiens les effets sur les randonneurs, les chasseurs, le voisinage, les gibiers, et les troupeaux eux-mêmes (expériences comportementales aux stimuli ambiants)
- tester des remédiations en conséquence du point précédent

- Communiquer : des réflexions doivent être engagées via la gouvernance du réseau d'entente (commission spécifique) en termes de communication institutionnelle et grand public. Par ailleurs, il est nécessaire de communiquer auprès des éleveurs en particulier pour favoriser les fonctionnalités et méthodes déployées par l'OFB en cas de prédation. Cette communication sera favorisée par l'outil web déployé en phase 1 par le SMAG PNR ML.

Proposition :

Il est proposé au Comité Syndical :

- d'accepter le principe de la maîtrise d'ouvrage de la phase 1 de la Mission Grand Prédateur par le SMAG PNR ML ;
- d'approuver le plan de financement de cette phase, de l'inscrire au budget ;
- de solliciter les financements correspondant au programme sus-décrit auprès de la Région Nouvelle Aquitaine via le contrat de Parc 2021 ;
- de mettre en place le réseau d'entente, le coordonner et l'animer en régie du SMAG PNRML ;
- de valider le principe de la seconde phase en perspective sur le sujet des grands prédateurs et des expérimentations associées ;
- de charger le bureau syndical et le Président selon leurs délégations respectives de :
 - Procéder à la création d'un emploi non permanent à temps non complet à la fin du premier semestre 2021 et au recrutement correspondant ;
 - Acquérir les pièges photographiques, établir un plan d'échantillonnage, et les rendre opérationnels sur le terrain ;
 - Former 2 agents comme observateurs du réseau Loup/Lynx (formation OFB – sans coût) ;
 - Mettre en œuvre la commande publique associée à la prestation proposée de développement d'un outil web/application smartphone.

LE COMITE SYNDICAL,

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

DECIDE

- d'accepter le principe de la maîtrise d'ouvrage de la phase 1 de la Mission Grand Prédateur par le SMAG PNR ML ;
- d'approuver le plan de financement de cette phase, de l'inscrire au budget ;
- de solliciter les financements correspondant au programme sus-décrit auprès de la Région Nouvelle Aquitaine via le contrat de Parc 2021 ;

- de mettre en place le réseau d'entente, le coordonner et l'animer en régie du SMAG PNRML ;
- de valider le principe de la seconde phase en perspective sur le sujet des grands prédateurs et des expérimentations associées ;
- de charger le bureau syndical et le Président selon leurs délégations respectives de :
 - Procéder à la création d'un emploi non permanent à temps non complet à la fin du premier semestre 2021 et au recrutement correspondant ;
 - Acquérir les pièges photographiques, établir un plan d'échantillonnage, et les rendre opérationnels sur le terrain ;
 - Former 2 agents comme observateurs du réseau Loup/Lynx (formation OFB – sans coût) ;
 - Mettre en œuvre la commande publique associée à la prestation proposée de développement d'un outil web/application smartphone.

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
 Le Président,
 Philippe BRUGERE

REÇU LE
 13 AVR. 2021
 SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
 (CORRÈZE)



Le Président certifie que la présente délibération a été transmise en Sous-préfecture d'Ussel (19)

au titre du contrôle de légalité

Le 13-04-21

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Limoges ou d'un recours gracieux auprès du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La délibération ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

